



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MOPOSEP part A

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MOPOSEP part A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Técnicas Expansivas S.L.  
Segador 13. 26006  
Logroño. España  
Tel: +34 941 272 131  
Fax: +34 941 272 132  
email: info@indexfix.com  
www.indexfix.com

Web www.indexfix.com

Personne à contacter info@indexfix.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +34 941.272.137

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

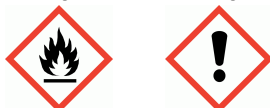
Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## MOPOSEP part A

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p>

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

<b>VINYL TOLUENE</b> <span style="float: right;"><b>10-20%</b></span>		
Numéro CAS: 25013-15-4	Numéro CE: 246-562-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119622074-50
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>TITANIUM DIOXIDE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>		
Numéro CAS: 13463-67-7	Numéro CE: 236-675-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17
<b>Classification</b> Non Classé	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> -	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

## MOPOSEP part A

<b>Contact cutané</b>	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer une irritation cutanée/eczéma.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## MOPOSEP part A

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### VINYL TOLUENE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 240 mg/m<sup>3</sup>

##### TITANIUM DIOXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>  
en Ti

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### VINYL TOLUENE (CAS: 25013-15-4)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 37 mg/m <sup>3</sup> REACH dossier d'information
<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.0498 mg/l - Eau de mer; 0.002 mg/l - rejet intermittent; 0.013 mg/l - STP; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.684 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0684 mg/kg - Sol; 0.133 mg/kg REACH dossier d'information

#### TITANIUM DIOXIDE (CAS: 13463-67-7)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m <sup>3</sup> REACH dossier d'information
<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.127 mg/l - Eau de mer; 1.0 mg/l - rejet intermittent; 0.61 mg/l - STP; 100 mg/l - Sédiments (eau douce); 1000 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 100 mg/kg - Sol; 100 mg/kg REACH dossier d'information

## MOPOSEP part A

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

#### Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Chamois.
Odeur	Aromatique.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>165°C @
Point d'éclair	53°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	6 hPa @ 20°C

## MOPOSEP part A

Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	1.65 - 1.75 @ 20°C
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	> 60 S ISO2431
Propriétés explosives	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

##### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

##### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

##### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

###### Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 80,07

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Provoque une irritation cutanée.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux.

## MOPOSEP part A

<b>Dangers chroniques et aigus pour la santé</b>	Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.
<b>Voie d'exposition</b>	Contact avec la peau et/ou les yeux.
<b>Symptômes</b>	Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Irritation cutanée.
<b>Considérations médicales</b>	Affections cutanées et allergies.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### VINYL TOLUENE

##### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 255,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 2 255,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 4 500,0

**Espèces** Rat

**ETA cutanée (mg/kg)** 4 500,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 11,0

##### Cancérogénicité

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

##### Informations écologiques sur les composants

#### VINYL TOLUENE

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 23.4 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 1.3 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 2.6 mg/l, Selenastrum capricornutum

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

## MOPOSEP part A

### Informations écologiques sur les composants

#### VINYL TOLUENE

Coefficient de partage      log Pow: 3.36

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité                              Non applicable.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations      Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.  
PBT et vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes              Non applicable.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale              Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

Méthodes de traitement des      Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.  
déchets

Classe déchet                        Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)                  1866

N° ONU (IMDG)                      1866

N° ONU (ICAO)                      1866

N° ONU (ADN)                        1866

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)      RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (IMDG)         RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (ICAO)         RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (ADN)         RESIN SOLUTION

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID                      3

Code de classement ADR/RID      F1

Étiquette ADR/RID                 3

Classe IMDG                         3

Classe/division ICAO               3

Classe ADN                          3



## MOPOSEP part A

### Étiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-E
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Y
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	30
Code de restriction en tunnels	(D/E)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	(EU) No 2015/830
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	09/05/2018
Numéro de version	2.000
Remplace la date	24/03/2016

## MOPOSEP part A

**Numéro de FDS** 20443

**Mentions de danger dans leur intégralité** H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MOPOSEP part B

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MOPOSEP part B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Técnicas Expansivas S.L.  
Segador 13. 26006  
Logroño. España  
Tel: +34 941 272 131  
Fax: +34 941 272 132  
email: info@indexfix.com  
www.indexfix.com

Web www.indexfix.com

Personne à contacter info@indexfix.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +34 941.272.137

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

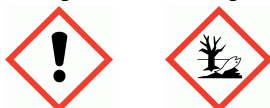
**Santé humaine** Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété. Peut irriter les yeux et la peau.

**Environnement** Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

**Physicochimique** Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

## MOPOSEP part B

<b>Mentions de danger</b>	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	PEROXYDE DE DIBENZOYLE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P411 Stocker à une température ne dépassant pas 25°C/77°F.

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>PEROXYDE DE DIBENZOYLE</b> <span style="float: right;"><b>10-15%</b></span>		
Numéro CAS: 94-36-0	Numéro CE: 202-327-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511472-50
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 10	
<b>Classification</b>		
Org. Perox. B - H241 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR</b> <span style="float: right;"><b>5-10%</b></span>		
Numéro CAS: 670241-72-2	Numéro CE: 447-010-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000018876-55
<b>Classification</b>		
Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>ZINC DISTEARATE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>		
Numéro CAS: 557-05-1	Numéro CE: 209-151-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119982400-42
Facteur M (aigu) = 1		
<b>Classification</b>		<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>
Aquatic Acute 1 - H400		-

## MOPOSEP part B

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Aucune règle de comportement particulière n'est prescrite en raison de la faible quantité de produit manipulée.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## MOPOSEP part B

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE (CAS: 94-36-0)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 11.75 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 6.6 mg/kg/jour Industrie - Ingestion; Long terme : 1.6 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	- STP; 0.35 mg/l - Eau douce; 0.000602 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.0338 mg/kg - Eau de mer; 0.000602 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.338 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



## MOPOSEP part B

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Prévoir une ventilation suffisante.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Blanc cassé.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	5 - 6
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.5 - 1.6
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Indéterminé.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	>50°C

## MOPOSEP part B

<b>Viscosité</b>	> 60 S ISO2431
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Indéterminé.

### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines. Réducteurs forts.
-------------------	--

##### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Décomposera à des températures dépassant 50°C.
---------------------------	---

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne polymérisera pas.
---	----------------------

##### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les acides et les bases.
----------------------------	---

##### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Réducteurs forts. Acides, non comburants. Acides - organiques. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Amines.
-------------------------------	--

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.
--	--------------------

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

###### Sensibilisation cutanée

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Sensibilisant.
--------------------------------	----------------

<b>Inhalation</b>	Pas de danger spécifique pour la santé connu.
-------------------	---

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
------------------	---

<b>Contact cutané</b>	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
-----------------------	---

<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.
-------------------------	---------------------------------------

<b>Voie d'exposition</b>	Contact avec la peau et/ou les yeux.
--------------------------	--------------------------------------

<b>Symptômes</b>	Irritation cutanée. Irritation des yeux et des muqueuses.
------------------	---

<b>Considérations médicales</b>	Pas d'information disponible.
---------------------------------	-------------------------------

##### Informations toxicologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

##### Cancérogénicité

<b>Cancérogénicité CIRC</b>	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
-----------------------------	--



## MOPOSEP part B

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Informations écologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

##### toxicité aquatique aiguë

C(E)L <sub>50</sub>	0.01 < C(E)L <sub>50</sub> ≤ 0.1
Facteur M (aigu)	10
Toxicité aiguë - poisson	LC <sub>50</sub> , 96 heures: 0.06 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 0.11 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE <sub>50</sub> , 72 heures: 0.07 mg/l, Selenastrum capricornutum

##### toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)	10
-----------------------	----

#### BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR

##### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL <sub>50</sub> , 24 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)
	CL <sub>50</sub> , 48 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)
	CL <sub>50</sub> , 72 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)
	CE <sub>50</sub> , 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)
	CE <sub>100</sub> , 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)
	NOEC, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE <sub>50</sub> , 24 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna
	CE <sub>50</sub> , 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna
	NOEC, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - microorganismes	Cl <sub>50</sub> , 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées
	NOEC, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Mobile. Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## MOPOSEP part B

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Information générale</b>	Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.
<b>Classe déchet</b>	Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)
<b>Nom d'expédition (ADN)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>Classe ADR/RID</b>	9
<b>Code de classement ADR/RID</b>	M6
<b>Etiquette ADR/RID</b>	9
<b>Classe IMDG</b>	9
<b>Classe/division ICAO</b>	9
<b>Classe ADN</b>	9

#### **Etiquettes de transport**



#### 14.4. Groupe d'emballage

<b>Groupe d'emballage (ADR/RID)</b>	III
<b>Groupe d'emballage (IMDG)</b>	III
<b>Groupe d'emballage (ADN)</b>	III
<b>Groupe d'emballage (ICAO)</b>	III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

## MOPOSEP part B

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	(EU) No 2015/830
----------------	------------------

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	01/12/2017
Numéro de version	2.000
Remplace la date	04/04/2016
Numéro de FDS	20498
Phrases de risque dans leur intégralité	R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. R7 Peut provoquer un incendie. R36 Irritant pour les yeux. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger dans leur intégralité	H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## MOPOSEP part B

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentation ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.